

COMMUNE DE NANTEAU SUR ESSONNE
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 30 SEPTEMBRE 2008

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	11
Présents :	11
Votants :	11

L'an deux mil huit, le mardi trente septembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué le 23 septembre 2008, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Helen HENDERSON, Maire.

Présents : HENDERSON Helen, BOUTEILLE Michèle, TESSIER Marie-Jeanne, LE FLOC'H Martine, GIRARD Fabienne, FUERXER Pierre, DESBROSSE Paul, LE BRAS André, LE PAPE Alain, DELAGER Emmanuel, RAYMOND Bernard.

Absent : néant

Désignation du secrétaire de séance :

Mr. DESBROSSE Paul est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès verbal de la séance du 2 septembre 2008 :

Aucune remarque n'ayant été formulée ce procès verbal est approuvé à l'unanimité.

SPANC (Service public d'Assainissement Non Collectif)

Madame HENDERSON rappelle la nécessité du choix d'un SPANC évoqué lors de plusieurs réunions. Elle argumente son avis personnel qui consiste à ne pas créer notre propre SPANC à cause d'un manque de compétences pérennes. Le conseil municipal approuve cette analyse. Madame Le Maire demande ensuite à Monsieur LE PAPE d'exposer les différentes possibilités restantes.

Monsieur LE PAPE évoque trois hypothèses :

1/ La commune ne fait rien et devient hors la loi fin 2012. C'est la solution la plus économique, mais elle peut mettre la commune et son Maire en position difficile.

2/ La commune peut faire le minimum pour se mettre en conformité avec la loi qui impose seulement le contrôle du neuf et le suivi du bon fonctionnement de l'existant, en confiant les contrôles à un bureau d'études. Après contrôle les propriétaires auraient alors un délai de quatre années pour réaliser, sans aucune aide, les travaux de mise aux normes de leur dispositif d'assainissement.

3/ La troisième possibilité est d'adhérer à un SPANC existant qui en plus des contrôles obligatoires prendrait en charge les travaux de réhabilitation. Concernant le choix d'un SPANC si nous attendons 2010 nous prenons le risque de passer à côté des possibilités de subvention pour la réhabilitation.

Après en avoir débattu, le conseil municipal juge que la commune ne doit pas se mettre hors la loi, que la partie obligatoire doit être la moins onéreuse possible pour les habitants et qu'il est important de pouvoir bénéficier des subventions, il faut donc prendre rapidement une décision et écarter la solution d'un prestataire de service.

Il ne reste qu'une possibilité : adhérer à un SPANC existant. Il y a deux prestataires potentiels : le SPANC du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français et le SPANC du SIARCE.

Après examen du tableau comparatif et évaluation des avantages et inconvénients de chacun le conseil municipal donne son accord à l'unanimité en faveur du SPANC du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français.

Eclairage public

Il s'agit de rénover l'éclairage public de Villetard pour la partie la plus ancienne sur poteaux bois en très mauvais état. Monsieur LE PAPE commente les devis présentés par les entreprises INEO, SOBECA et FORCLUM avec à l'appui un tableau comparatif détaillé.

Il est prévu de récupérer les lanternes récentes et en bon état de Villetard pour remplacer les plus vétustes du bourg.

La société SOBECA a remis un devis incomplet qui ne couvre pas tous les cas de figures.

La société INEO propose des mâts de 8m avec un espacement de 32 à 35 m soit à peu près 4 fois la hauteur.

La société FORCLUM propose des mâts de 7m avec un espacement de 35 m soit 5 fois la hauteur

La réfection de l'éclairage public de la DR 63a depuis le feu jusqu'à l'allée du champ de tir représente 1400m avec l'armoire électrique en plein milieu (au niveau du transformateur). A terme le petit poste de Boulogne pourrait être supprimé d'où l'économie d'un abonnement.

Après analyse des propositions d'INEO et FORCLUM les travaux pourraient s'envisager de la façon suivante :
Première tranche depuis le transformateur de Villetard jusqu'à l'allée du champ de tir + 200m incluant le virage de la grande sablière (25 mâts), et y compris le transfert des lanternes à Nanteau pour un coût total de 57 993 € ht.
Le syndicat d'électrification rural peut subventionner le projet à hauteur de 65% et il restera 35% à la charge de la commune.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour concrétiser la proposition INEO et présenter un dossier de demande de subvention pour une installation neuve en souterrain avec des mâts de 8 m thermolacqués et des lampes sodium haute pression (recommandées par la sécurité routière). Ces travaux sont à prévoir sur le budget 2009.

Mise à jour de la convention d'occupation de la salle Jean Herblot

Madame HENDERSON indique qu'à la suite des nuisances sonores liées à l'occupation de la salle Jean Herblot, un courrier en recommandé a été adressé au locataire avec demande de dédommagement.

Madame HENDERSON propose au conseil municipal la mise à jour de deux articles de la convention d'occupation :
Article 4 – Responsabilité de l'organisateur : elle est étendue aux infractions commises par tous les invités (code pénal – art. 1384)
Article 9 - Sanctions : toute infraction au règlement sera passible d'une amende, notamment les troubles de voisinage (code pénal – art. 131-13 et 623-2). De plus la mairie se réserve le droit de refuser la location aux contrevenants.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour la mise à jour de ces deux articles.

Panneaux de signalisation - phase 2

Madame HENDERSON fait le point sur les panneaux de signalisation à l'aide de trois tableaux respectivement :
Phase 1 - commande dont les travaux sont déjà effectués
Phase 2 - demande complémentaire pour laquelle le devis a été fourni récemment
Phase 3 - projet à envisager ultérieurement en tenant compte du coût des phases 1 et 2. : .
Première commande réalisée pour un montant de : 2.331,- € T.T.C. (rappel : il était prévu 4784 € T.T.C. au budget 2008).

Pour la phase 2, le conseil municipal propose de rester dans l'enveloppe du budget 2008 et de compléter uniquement la partie prioritaire qui concerne la sécurité routière. Pour le reste de la phase 2, le conseil municipal propose de demander un devis plus détaillé et de prévoir l'étalement des travaux sur 2 ou 3 ans.

Exonération de la taxe professionnelle pour les jeunes entreprises innovantes et les jeunes entreprises universitaires

Madame HENDERSON expose au conseil municipal les conditions dans lesquelles peuvent être exonérées, en application de l'article 1466 D du code général des impôts, de taxe professionnelle, pour la part qui leur revient, les jeunes entreprises innovantes et les jeunes entreprises universitaires, au sens de l'article 44 sexies-0 A du même code, modifié par l'article 71 de la loi de finances pour 2008.

Après avoir entendu Mme Le Maire exposer les motifs qui conduisent à cette proposition, le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour 0 contre et 1 abstention décide d'exonérer de taxe professionnelle, pour la part leur revenant, les jeunes entreprises innovantes et les jeunes entreprises universitaires définies à l'article 1466 D sus visé.

Il charge Madame Helen HENDERSON, le maire, de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Divers

Mme HENDERSON fait part :

- de la demande de l'association « A la bonne heure », association de parents d'élèves de Buthiers, Nanteau sur Essonne et Boulancourt d'organiser un vide placard le dimanche 16 novembre 2008 à la salle des fêtes de Nanteau.
- d'une cérémonie organisée par le SIGEGAS le vendredi 10 octobre à la salle Jean Herblot de Nanteau à l'occasion du départ à la retraite de Mme Catherine Schneider, directrice de l'école, les membres du conseil municipal sont invités.
- de l'attribution d'une subvention de 4559 €, accordée au titre de la répartition des amendes de police, pour l'aménagement d'un passage « piétons » dans le virage à Boisminard devant la chèvrière. Un devis a été demandé à la société E.T.P pour la réalisation de ce projet. Pour 2009 il est possible de déposer une autre demande de subvention pour des travaux concernant les améliorations de sécurité avant le 30 novembre 2008. .
- du contrôle des points d'eau par le Service Départemental d'Incendie et de Secours avec remise d'un rapport signalant plusieurs anomalies. Il sera transmis au Syndicat des Eaux à l'attention du fermier en charge du réseau.
- de la visite du président du Parc naturel régional du Gâtinais français (PNRGf) Monsieur J.J. BOUSSAINGAULT le 09 décembre 2008, à cette occasion la réunion du conseil municipal sera avancée à 19h00.
- propose la visite de la sucrerie de Corbeilles en Gâtinais, organisée par M PRUDHOMME, maire de Rumont. La

date proposée de cette visite est le samedi 22 novembre 2008

Mr DESBROSSE rappelle :

- sa remarque faite au printemps à propos du tas de pierres à retirer chemin de la Vallée de Ninveau à l'entrée des bois côté Boisminard.
- la présence d'un tas de terre sur l'accotement, rue de la Grange aux Dîmes et de la dangerosité engendrée car il se rappelle qu'un accident mortel s'était anciennement produit à cet endroit (angle du mur)
- que l'utilisation de désherbants le long des murs de la commune devrait être réduite (voir les recommandations du PNRGF qui l'interdit !)
- Il s'interroge sur la circulation dans la commune s'appuyant sur la constatation que partout ailleurs on réduit la largeur des voies et il considère qu'à Nanteau on dégage ouvrant un boulevard visuel qui favorise la vitesse. Il considère que ce serait utile d'ouvrir une réflexion sur le sujet circulation.
- il signale une anomalie concernant Nanteau à la page 269 du recueil de fiches diagnostic du P.N.R.G.F.

Mme LE FLOC'H remercie tous les conseillers qui ont participé à la rédaction du journal de Nanteau.

Mr RAYMOND fait part qu'il a fait éditer le document du Schéma directeur régional d'Ile de France (SDRIF) à partir de la disquette reçue en mairie (2,500 pages de texte et plans). Il indique que rien de nouveau ne semble concerner notre commune située dans une zone sans grand enjeu (zone rurale à protéger).

Mme BOUTEILLE informe le conseil municipal qu'un STOP a été installé par le Département. au croisement des RD 152 et 410, deux ans après en avoir fait la demande par les communes de Boissy aux Cailles, Buthiers, Nanteau / E. Qu'une visite de la nouvelle usine Beauce Gâtinais Valorisation à Pithiviers pour le traitement des ordures ménagères sera proposée prochainement. L'usine est actuellement en phase d'essais.

Mr LE PAPE informe :

- de l'ouverture des plis concernant le contrat d'affermage pour le syndicat des eaux (SMERB). Trois propositions sont à étudier : Véolia, La Lyonnaise et La Nantaise. Il semble que la Lyonnaise a fait une offre très haute, par contre la concurrence entre Véolia et la Nantaise, nous est favorable le prix du m3 d'eau proposé par ces deux candidats est de 0,79 € (au lieu de 0,94 € actuellement). Le Maître d'œuvre du projet, la DDAF, est en charge de l'analyse des offres remettra son rapport le jeudi 2 octobre 2008.
- de l'ouverture d'un site Internet pour les archives départementales (accès gratuit) notamment pour la généalogie.

Mr DELAGER a observé que nombre d'encombrants n'ont pas été ramassés par « les monstres » et propose de donner une information sur ce que l'on peut déposer, ceci avant leur prochain passage.

Mme TESSIER informe que le syndicat du collège a reporté les réunions pour présenter le projet du gymnase au 9 octobre 2008 et le plan de financement au 30 octobre 2008. Mr LE BRAS complète suite à la réunion de bureau du syndicat du collège le 25 septembre, l'estimation du coût des travaux pour le gymnase a augmenté de 2 € million à 2.2 € million. Il informe le conseil municipal de la possibilité de faire un contrat de territoire et d'une subvention possible pour 45% du montant total et de l'hypothèse probable de subvention de la Région de 50% plafonné à 1.200.000 €. Mr BACQUE se renseigne sur les possibilités de prêts, le Crédit Agricole a fait une proposition au taux de 5.21% sur 30 ans.

Mr LE BRAS rend compte :

- à propos du SIGEGAS que la création de la classe supplémentaire a conduit à étudier plusieurs projets. Le premier projet (salle du conseil) avait un devis de env. 25.000,- € h.t : Le deuxième projet (classe à l'étage après avis favorable de la commission sécurité) a un premier devis pour un total de 43.000,-€ h.t. La demande de subvention de la D.G.E.était basée sur le premier projet, c'est à dire 25.000 € h.t. Le montant des travaux réalisés cet été est arrêté à 47.000 €. L'aide de la DGE a été refusée pour cause de devis non conforme au projet réalisé. Un nouveau dossier suivant la réalisation est déposé et en attente de réponse.
- de la demande des enseignants pour l'aménagement de la petite cour actuellement vouée au jardinage (précédente demande des enseignants). Le montant des devis est : 21 500 € pour une cour en béton désactivé, 16 000 € en enrobé noir, 17 000 € en dalle béton, et 32 000 € pour un sol amortissant. Sur avis du conseil municipal, Mme Le Maire propose de ne pas donner suite à ce projet tant que la question du financement de la nouvelle classe n'est pas résolue.

La séance est levée à 23H10. La prochaine réunion aura lieu le 21 octobre 2008 à 20 h 00

Helen HENDERSON
MAIRE

Les CONSEILLERS

Paul DESBROSSE
SECRETAIRE